

Exercice libéral et en réseau de la psychomotricité

Installation – Gestion – Autonomie – Collaboration – Équipe

Le système de santé est en pleine mutation. La réforme de l'assurance maladie, la loi sur l'égalité des chances des personnes handicapées, les nouveaux plans de santé publique et les recommandations de la HAS fournissent un nouveau cadre réglementaire qui donne des atouts à la profession de psychomotricien et permet la mise en place et la coordination de réseaux de soins où le psychomotricien libéral a toute sa place.

CONTENU

Cette session propose des réponses concrètes au psychomotricien qui souhaite s'installer en libéral en faisant le point des sujets sur :

- Les modalités pratiques de ce type d'exercice ;
- La comptabilité, les règles fiscales, le financement ;
- Le droit et les nouvelles réglementations ;
- La déontologie.

Les échanges et informations :

- Faciliteront vos démarches administratives ;
- Indiqueront comment prospecter avec efficacité et élargir votre clientèle ;
- Faciliteront vos interactions avec les centres médicaux et avec les réseaux de soins, à partir d'exemples concrets de partenariat ;

Seront particulièrement développés :

- Le rôle et la place des psychomotriciens dans les réseaux de soins ;

- Le bilan psychomoteur dans le cadre de l'exercice libéral ;
- La communication avec l'entourage du patient.

INTERVENANTS

MARC CHAMPION, Président de l'Association Française des Psychomotriciens Libéraux

KARINE LECOCQ, psychosociologue

FRANCK LEMONNIER, psychomotricien

COORDINATEUR

ALEXANDRE PROUTEAU, master international en psychomotricité

